

Non à la décharge

Janvier 2020

L'intérêt général : des équipements adaptés à des besoins réduits

Vers la fin de l'enfouissement

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 fixe **une réduction de la mise en décharge de 50 %** des déchets non-dangereux à l'échéance 2025 par rapport à 2010 (la région AuRA s'est même engagée à une réduction de 60 %). Pour cela, la loi impose le développement de la réutilisation et du recyclage.

Vers une société sans déchet

Avec ces objectifs, la réduction de la quantité de déchet à enfouir aurait dû être importante et s'accroître régulièrement chaque année. Ceci **aurait dû engager une planification rigoureuse et une politique ambitieuse des différentes collectivités.**

Une transition ambitieuse, réaliste et équitable

Cette planification aurait dû permettre un calcul adapté des besoins en centre d'enfouissement dans les années à venir, pour le département de la Drôme et pour les départements voisins. Pour limiter les transports et responsabiliser chaque territoire sur les impacts de ces décharges, il était nécessaire de les répartir géographiquement au plus près des besoins.

Une triste réalité : peu de réduction et gestion opportuniste

Une logique de marché

Le plan Drôme Ardèche de prévention et de gestion des déchets estimait, pour 2010, les déchets enfouis en « décharges » à 599 500 tonnes par année, dont 200 500 tonnes « importées » d'autres départements que la Drôme et l'Ardèche. Sur l'année 2025, pour appliquer la loi TECV, les déchets enfouis sur ce territoire devront être réduits à 299 750 tonnes dont 120 300 importées. Les capacités autorisées pour les deux installations drômoises de Donzère (SUEZ) et de Chatuzange-le-Goubet (VEOLIA) permettent de les accueillir. Avec ces hypothèses, le projet des Granges-Gontardes (COVED/PAPREC) ne répond donc pas à l'intérêt général, mais seulement à une stratégie de développement industriel dans des logiques de marché... Autoriser ce projet supplémentaire, c'est développer la production des déchets pour alimenter l'économie, c'est admettre que nous n'engagerons pas leur réduction sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche, comme sur les départements voisins !

Nos enfants se débrouilleront

Le constat est unanime : pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche, les syndicats intercommunaux et toutes les collectivités n'ont pas suffisamment investi dans la réduction des déchets. Donc, les élus, les pouvoirs publics et les industriels s'entendent pour agrandir les sites existants. C'est en effet plus facile de se développer sur des territoires où l'acceptation de la population est déjà acquise ; pour l'exploitant, faire grossir un site permet aussi des économies d'échelle...

Des conséquences graves pour le territoire et la planète

Un projet d'extension a été instruit sur Chatuzange-le-Goubet par VEOLIA en 2019, prenant de vitesse le projet des Granges-Gontardes pour COVED/PAPREC qui est seulement à l'enquête publique du 27 janvier au 27 février 2020. L'installation de Donzère gérée par SUEZ affiche son ambition de poursuivre son activité jusqu'en 2050... Les intérêts de ces sociétés ne doivent pas dessiner le projet collectif. Ces décharges impactent l'environnement, aujourd'hui et pour l'avenir : destruction des milieux, pollution du sol, de l'eau, de l'air... Plusieurs millions de tonnes de déchets enfouies, vilain cadeau pour les générations futures ! Alors que les ressources naturelles vont manquer, alors que le dérèglement climatique menace les humains, refusons l'inaction. Réduisons les déchets et stoppons les décharges !